

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE D'AJOURNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 2 avril 2025 à 16 h, suite à la séance ordinaire tenue le mardi 1er avril 2025 à 18 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle étaient présents:

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, et les conseillers Christine Poirier, membre du comité exécutif, Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, Nicholas Borne, membre du comité exécutif, Sandra Desmeules, membre du comité exécutif, Aline Dib, Alexandre Warnet, Sandra El-Helou, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, David De Cotis, Achille Cifelli, Aglaia Revelakis, Paolo Galati, Vasilios Karidogiannis, Seta Topouzian, Pierre Brabant, Louise Lortie et Claude Larochelle;

la conseillère Jocelyne Frédéric-Gauthier participe à distance, via l'application Teams, à la séance du conseil municipal, en vertu de l'article 332.1 de la Loi sur les cités et villes;

le conseiller David De Cotis est absent, jusqu'à ce qu'il participe à distance à la séance du conseil municipal, comme indiqué ci-dessous, via l'application Teams, en vertu de l'article 332.1 de la Loi sur les cités et villes;

formant quorum des membres du conseil et siégeant sous la présidence de Mme Cecilia Macedo;

la conseillère Isabelle Piché est absente;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;  
Me Marie-Christine Lefebvre, greffière.

---

**CM-20250402-383**

EMPHYTÉOSE - ESPOIR HABITAT - LOTS 1 067 899, 1 067 900, 1 067 901 ET 1 067 909

---

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Flavia Alexandra Novac  
APPUYÉ PAR : Christine Poirier

et résolu à l'unanimité:

d'approuver en principe l'octroi d'une emphytéose de 70 ans à l'organisme Espoir habitat afin de permettre la réalisation d'un projet de logement social sur les lots 1 067 899, 1 067 900, 1 067 901 et 1 067 909 du cadastre du Québec, dans le cadre de l'appel à projets DOS-2832, conditionnellement à la confirmation du financement et au respect des modalités de l'appel à projets;

d'autoriser les services concernés à déterminer les modalités de



l'emphytéose et à préparer les documents afférents pour la propriété visée, en conformité, le cas échéant, avec les exigences de la Société d'habitation du Québec et des autres bailleurs de fonds éventuels;

d'autoriser l'organisme Espoir habitat à procéder aux démarches et aux études requises pour la réalisation de son projet.

ADOPTÉ

(SD-2025-1406)

---

**CM-20250402-384**

**STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - AFFAIRES JURIDIQUES**

---

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra El-Helou  
APPUYÉ PAR : Sandra Desmeules

et résolu à l'unanimité:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service des affaires juridiques, soit:

d'autoriser un congé sans solde pour M. Simon Tremblay, selon les modalités mentionnées au rapport du Service des ressources humaines joint au sommaire décisionnel;

de promouvoir temporairement Mmes Élisabeth Ferland et Rita Masri, selon les modalités mentionnées au rapport;

de réaffecter, au plus tard le 30 septembre 2025, Mmes Élisabeth Ferland et Rita Masri, selon les modalités mentionnées au rapport.

ADOPTÉ

(SD-2025-1579)

---

**CM-20250402-385**

**DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13196**

---

de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13196 concernant le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers de la Ville de Laval.

(SD-2025-1480)

---

**CM-20250402-386**

**DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13206**

---

de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13206 modifiant le Règlement L-13022 concernant l'organisation administrative de la



Ville de Laval.

(SD-2025-1458)

---

**CM-20250402-387**

**REMBOURSEMENT DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN**

---

de prendre acte des demandes de remboursement des dépenses de recherche et de soutien énumérées à la liste jointe au sommaire décisionnel, traitées par le Service des finances durant le mois de février 2025 et encourues par les conseillers de la Ville de Laval durant l'année 2025, tel que requis par l'article 22 du Règlement L-12315 concernant le remboursement des dépenses de recherche et de soutien.

(SD-2025-547)

---

**CM-20250402-388**

**REMBOURSEMENT DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN**

---

de prendre acte des demandes de remboursement des dépenses de recherche et de soutien énumérées à la liste jointe au sommaire décisionnel, traitées par le Service des finances durant le mois de février 2025 et encourues par les conseillers de la Ville de Laval durant l'année 2024, tel que requis par l'article 22 du Règlement L-12315 concernant le remboursement des dépenses de recherche et de soutien.

(SD-2025-732)

---

**CM-20250402-389**

**LISTE DES CONTRATS - FÉVRIER 2025**

---

de prendre acte de la liste des contrats pour le mois de février 2025, comme elle est préparée par le Service de l'approvisionnement en date du 17 mars 2025, le tout conformément à l'article 477.3, alinéa 2 de la Loi sur les cités et villes.

(SD-2025-1360)

---

**CM-20250402-390**

**DÉPÔT - RAPPORT - CHANGEMENT SIGNIFICATIF - INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

---

de prendre acte du rapport de la greffière concernant des changements significatifs quant à la déclaration des intérêts



pécuniaires de M. David De Cotis, membre du conseil municipal de la Ville de Laval.

(SD-2025-1336)

---

**CM-20250402-391**

DÉPÔT - RAPPORT - CHANGEMENT SIGNIFICATIF -  
INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

---

de prendre acte du rapport de la greffière concernant un changement significatif quant à la déclaration des intérêts pécuniaires de M. Vasilios Karidogiannis, membre du conseil municipal de la Ville de Laval.

(SD-2025-1337)

---

**CM-20250402-392**

DÉPÔT - BILAN DES TRAVAUX DU FONDS PLACE-DU-  
SOUVENIR

---

de prendre acte du bilan des travaux du Fonds Place-du-Souvenir pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

(SD-2025-1040)

---

**CM-20250402-393**

DÉPÔT - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 - COMITÉ  
CONSULTATIF JEUNESSE DE LAVAL

---

de prendre acte du rapport d'activités du Comité consultatif jeunesse de Laval pour l'année 2024.

(SD-2025-1121)

---

**CM-20250402-394**

DÉPÔT - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 - COMITÉ  
CONSULTATIF SUR LES RELATIONS INTERCULTURELLES  
DE LAVAL

---

de prendre acte du rapport d'activités du Comité consultatif sur les relations interculturelles de Laval pour l'année 2024.

(SD-2025-1122)

---

**CM-20250402-395**

DÉPÔT - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 - CONSEIL DES  
LAVALLOISES



---

de prendre acte du rapport d'activités du Conseil des Lavalloises pour l'année 2024.

(SD-2025-1123)

---

**CM-20250402-396**

**DÉPÔT - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 - COMITÉ  
CONSULTATIF DES PERSONNES AÎNÉES DE LAVAL**

---

de prendre acte du rapport d'activités du Comité consultatif des personnes âgées de Laval pour l'année 2024.

(SD-2025-1124)

---

**CM-20250402-397**

**RAPPORTS FINAUX ET REDDITION DE COMPTES -  
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT  
DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES  
URBAINS**

---

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et s'est engagée à les respecter;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE, pour l'exercice financier 2023-2024, les dépenses admissibles peuvent inclure celles effectuées entre le 1er avril 2023 et la date de la lettre d'annonce du projet;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés à partir du mois de mai 2023 et se sont terminés en novembre 2024;

ATTENDU QUE la Ville doit transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre ce qui suit:

les pièces justificatives des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);

la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);

le résultat relatif aux indicateurs suivants:



nombre de kilomètres de voies cyclables, piétonnes ou polyvalentes réalisées, par type d'aménagement;

nombre de kilomètres de rues aménagées pour les piétons et les cyclistes (rue partagée, vélorue, chaussée désignée);

nombre de vélos en libre-service et de stations d'ancrage implantés, par type (assisté ou non);

nombre de places de stationnement pour vélos ajoutées;

nombre de structures (pont, passerelle, passage sous-terrain) aménagées;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à transmettre à la Ministre, au plus tard 18 mois après le dernier versement de l'aide financière, les données nécessaires au processus de gestion et d'évaluation du programme, notamment les résultats relatifs aux indicateurs susmentionnés (celles-ci comprennent un comptage, aux frais du bénéficiaire, de l'achalandage ou de l'utilisation de l'infrastructure ou de l'équipement ayant fait l'objet d'une aide financière, à l'exception des stationnements pour vélos et des aménagements ponctuels);

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte des formulaires de reddition de comptes et des rapports des travaux du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour l'exercice 2023-2024 préparés par le Service de l'ingénierie ainsi que des rapports détaillés joints selon les modalités d'application en vigueur;

d'autoriser le Service de l'ingénierie à transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable lesdits formulaires et lesdits rapports.

(SD-2025-1024)

**CM-20250402-398**

---

RAPPORT FINAL ET REDDITION DE COMPTES -  
CONTINGENCES - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRES AUX  
INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III)

---

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'est engagée à les respecter;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;



ATTENDU QUE, pour l'exercice financier 2024-2025, les dépenses admissibles peuvent inclure celles effectuées entre le 1er avril 2024 et la date de la lettre d'annonce du projet;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés à partir du mois d'octobre 2024 et se sont terminés au mois de novembre 2024;

ATTENDU QUE la Ville doit transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre ce qui suit:

le détail des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);

la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);

le résultat quant aux indicateurs suivants:

nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes réalisées (volet 1);

nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes améliorées ou mises aux normes (volet 2);

nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes entretenues (volet 3);

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte du formulaire de reddition de comptes et du rapport des travaux du programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) pour l'exercice 2024-2025 préparés par le Service de l'ingénierie dans le cadre de la demande d'aide financière ainsi que du rapport détaillé joint selon les modalités d'application en vigueur;

d'autoriser le Service de l'ingénierie à transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable ledit formulaire et ledit rapport.

(SD-2025-1050)

---

**CM-20250402-399**

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13196

---

La conseillère Sandra Desmeules donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera présenté pour lecture et adoption un règlement portant le numéro L-13196 concernant le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers de la Ville de Laval.

(SD-2025-1480)



---

**CM-20250402-400**

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13206

---

La conseillère Sandra Desmeules donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera présenté pour lecture et adoption un règlement portant le numéro L-13206 modifiant le Règlement L-13022 concernant l'organisation administrative de la Ville de Laval.

(SD-2025-1458)

---

À 16 h 11, le conseiller David De Cotis se connecte à la séance du conseil municipal, via l'application Teams.

---

**CM-20250402-401**

AVIS DE PROPOSITION - REPRÉSENTANT - COMITÉ  
CONSULTATIF DES PERSONNES AINÉES DE LAVAL

---

Le conseiller Achille Cifelli dépose un avis de proposition afin que le comité exécutif mandate la Direction générale pour inclure un représentant de l'Association québécoise des retraités (AQDR) au Comité consultatif des personnes âgées de Laval.

---

**CM-20250402-402**

AVIS DE PROPOSITION - ACCÈS AU PUBLIC - BASSIN  
RÉCRÉATIF - COMPLEXE AQUATIQUE

---

La conseillère Louise Lortie dépose un avis de proposition afin que le comité exécutif mandate la Direction générale de garantir l'accès au public au bassin récréatif du Complexe aquatique pour les cours de natation et les bains libres, et ce, pendant au moins 75% du temps d'ouverture du Complexe aquatique.

---

**CM-20250402-403**

PROPOSITION REJETÉE - MISE À JOUR - RÈGLEMENT SUR  
LE BRUIT ET LES NUISANCES

---

ATTENDU QUE le bruit et les nuisances peuvent affecter la santé;

ATTENDU QUE la dernière modification du règlement sur le bruit et les nuisances date de mars 2020;

ATTENDU QU'il est de bonne pratique en administration publique de réviser les règlements aux quatre ou cinq ans;

ATTENDU QUE plusieurs citoyens demandent une révision du





règlement au sujet par exemple, une réduction des bruits émis par la ventilation commerciale, les thermopompes de piscines et de spas ainsi que des vibrations émises par certains appareils;

IL EST PROPOSÉ PAR : Paolo Galati  
APPUYÉ PAR : Aglaia Revelakis

que le comité exécutif mandate la Direction générale pour proposer une mise à jour du règlement sur le bruit et les nuisances.

Un débat s'engage.

La conseillère Christine Poirier demande le vote sur la proposition, laquelle est rejetée par un compte de 6 en faveur et de 14 contre:

les conseillers David De Cotis, Achille Cifelli, Aglaia Revelakis, Paolo Galati, Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent en faveur de la proposition;

M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Sandra Desmeules, Aline Dib, Alexandre Warnet, Sandra El-Helou, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, Vasilios Karidogiannis, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian et Pierre Brabant se prononcent contre la proposition.

(SD-2024-6733)

---

À la suite d'un débat entre les conseillers, le conseiller David De Cotis accepte de reporter les discussions sur le point 15.2 de l'ordre du jour à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal.

---

**CM-20250402-404**

**PROPOSITION AMENDÉE ACCEPTÉE - APPUI - DÉMARCHE  
DE CHANGEMENT DE NOM - CIRCONSCRIPTION DE  
VIMONT**

---

ATTENDU QUE la circonscription de Vimont regroupe les deux quartiers résidentiels de Vimont et d'Auteuil qui sont des secteurs bien établis et dynamiques de notre ville;

ATTENDU QUE la dénomination actuelle ne reflète qu'une partie de la réalité territoriale et laisse de côté le quartier d'Auteuil;

ATTENDU QUE le changement vers le nom «Vimont-Auteuil» repose sur des fondements historiques, culturels et identitaires et, s'il a lieu, renforcera le sentiment d'appartenance de l'ensemble des citoyens concernés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier  
APPUYÉ PAR : Sandra Desmeules

d'appuyer la démarche de la députée de Vimont auprès des autorités nécessaires visant à modifier le nom de la circonscription électorale



de Vimont pour celui de Vimont-Auteuil.

La conseillère Jocelyne Frédéric-Gauthier apporte un amendement à sa proposition afin que le titre se lise comme suit:

«Appui à la démarche de changement de nom de la circonscription provinciale de Vimont à Vimont-Auteuil».

Un débat s'engage.

La conseillère Jocelyne Frédéric-Gauthier demande le vote sur la proposition, laquelle est adoptée par un compte de 18 en faveur et de 2 contre:

M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Sandra Desmeules, Aline Dib, Alexandre Warnet, Sandra El-Helou, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, Aglaia Revelakis, Paolo Galati, Vasilios Karidogiannis, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian, Pierre Brabant, Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent en faveur de la proposition;

les conseillers David De Cotis et Achille Cifelli se prononcent contre la proposition

ADOPTÉ

(SD-2025-1339)

---

À la demande de la conseillère Louise Lortie, le point 15.4 de l'ordre du jour est retiré.

---

**CM-20250402-405**

**PROPOSITION REJETÉE - DÉPENSES DES ÉLUS -  
UTILISATION DES FONDS PUBLICS**

---

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que toute municipalité de 20 000 habitants ou plus doit prévoir un crédit pour le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers;

CONSIDÉRANT QUE ce budget est le principal moyen permettant à un conseiller municipal d'obtenir le remboursement d'une dépense publicitaire visant à diffuser ses coordonnées auprès de la population, et, qu'en aucun temps, ce budget ne devrait être utilisé à des fins partisans ou électorales;

CONSIDÉRANT QUE, ces derniers mois, la Ville de Laval a été éclaboussée par de nombreux scandales dans l'actualité portant notamment sur des utilisations questionnables de ce budget par certains élus et que la Commission municipale du Québec (CMQ) a fait enquête sur l'utilisation des fonds publics à Laval;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général des élections du Québec



(DGEQ) a soumis une sévère mise en garde en octobre dernier au Mouvement Lavallois-Équipe Stéphane Boyer relativement à l'utilisation de fonds publics pour diffuser des publicités électorales partisans lors de l'élection partielle du 24 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE, selon un récent rapport d'enquête de la CMQ, le «Règlement de la Ville, tel que rédigé actuellement, permet une trop grande latitude aux membres du conseil municipal dans l'appréciation des dépenses admissibles ou non»;

CONSIDÉRANT QUE l'établissement de normes graphiques et de couleurs officielles, telles qu'adoptées à l'Assemblée nationale du Québec, favoriserait une communication professionnelle des élus avec la population tout en éliminant le caractère partisan tel que prescrit aux articles 7.1 et 8.13 du Règlement L-12315 de la Ville de Laval et à la page 13 du Guide administratif (2017) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Larochelle

APPUYÉ PAR : Louise Lortie

que le comité exécutif mandate la Direction générale pour préparer et soumettre au conseil municipal une révision du Règlement L-12315 afin de prévenir le remboursement de publicités de nature partisane, déjà prohibées, en s'assurant de la neutralité de celles-ci, notamment:

en instaurant des normes graphiques officielles pour la publicité des conseillers municipaux, incluant l'utilisation de couleurs et de logos conformes à la charte graphique de la Ville de Laval pour l'ensemble des élus municipaux;

en assurant le respect de l'esprit et de la lettre de la Loi sur le traitement des élus municipaux (Chapitre T-11.001, a.31.5.1), de son Règlement c.T-11.001, r.1 et du Règlement L-12315 (art.7.1 & 8.13) de la Ville de Laval en limitant le contenu des publicités aux éléments suivants: nom du conseiller, sa photographie, ses coordonnées et un court message dénué de toute partisanerie, de contenu politique ou d'élément d'un programme de parti politique, conformément à l'article 6.3.1 du Guide administratif à l'intention des municipalités du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Un débat s'engage.

M. Stéphane Boyer, maire, demande le vote sur la proposition, laquelle est rejetée par un compte de 6 en faveur et de 14 contre:

les conseillers David De Cotis, Achille Cifelli, Aglaia Revelakis, Paolo Galati, Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent en faveur de la proposition;

M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Sandra Desmeules, Aline Dib, Alexandre Warnet, Sandra El-Helou, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, Vasilios Karidogiannis, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian et Pierre Brabant se prononcent contre la proposition.



(SD-2025-1341)

---

À la demande du conseiller Achille Cifelli, les discussions sur le point 15.6 de l'ordre du jour sont reportées à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal.

---

À la demande du conseiller Achille Cifelli, les discussions sur le point 15.7 de l'ordre du jour sont reportées à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal.

---

En l'absence de la conseillère Isabelle Piché, les discussions sur le point 15.8 de l'ordre du jour sont reportées à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal.

---

#### PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS

Aglaia Revelakis  
Délai de paiement par la Ville aux fournisseurs

Achille Cifelli  
Adjudication et processus – contrat des travaux de marquage de la chaussée

Louise Lortie  
Accessibilité et disponibilité des séances du comité exécutif sur le site Internet de la Ville

Aglaia Revelakis  
Avancement et échéancier des travaux d'affichage dynamique

Louise Lortie  
Partis politiques - utilisation des couleurs

À 17 h 17, la conseillère Sandra Desmeules quitte son siège.

Claude Larochelle  
Publicités et budget de dépenses de recherche et de soutien des partis politiques

---



---

À 17 h 18, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

---

---

Mme Cecilia Macedo, présidente du conseil et conseillère

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière